

LA MISE EN RÉSEAU  
EN MATIÈRE DE  
PATRIMOINE, UN  
FACTEUR DE COHÉSION  
SOCIALE ? LE CAS DU  
RÉSEAU FRANCOPHONE  
DU PATRIMOINE

# par Christian SAELENS et Vincent DUVIGNEAUD

## **Quelle est la toile de fond de nos premières initiatives communes dans le cadre du Réseau francophone du Patrimoine ?**

Partons d'un constat qui avait été dressé avec le Pr. Hamady Bocoum en prélude de la Conférence de Dakar (2014) et qui est surtout posé sur le continent africain mais sert aussi de révélateur planétaire : « Plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui en milieu urbain. Dans trente ans, 70 % de l'humanité vivra dans des villes. Pour leur part, les territoires urbains du continent africain subissent une extension exponentielle, avec la croissance la plus élevée du monde. Les villes de ce continent recevront, au cours des vingt prochaines années, trois cents millions de nouveaux habitants. Plus d'un Africain sur deux résidera en ville à l'horizon 2030... Entre 2010 et 2020, la croissance moyenne des grandes villes sera de 50 %. En 2010, les vingt plus grandes villes africaines dépassaient toutes deux millions d'habitants. En 2025, cette barre-planche devrait atteindre celle des trois millions. Certaines capitales africaines seront devenues hypertrophiques par rapport aux autres villes de leur territoire, créant ainsi un déséquilibre territorial et socio-économique majeur pour leur pays.

Cette urbanisation rapide et mal maîtrisée des capitales et autres villes historiques s'accompagne d'une densité de construction excessive, d'une disparition de l'espace public et des équipements urbains avec une inadéquation des infrastructures, et un risque croissant de catastrophes naturelles liées au climat et aux conditions d'occupation de l'espace. Ceci constitue un sérieux défi pour les États et les autorités locales et, dans cette perspective de transformation accélérée, une des questions sera la préservation des qualités historiques et patrimoniales

des centres existants et l'« urbanité » qualifiante de certains de leurs paysages (ensembles urbains) qui participe à la culture identitaire d'une société. »<sup>54</sup>

Mais au-delà de la mécanique de la croissance démographique et du développement infrastructurel et matériel qui l'accompagne, des régimes de prédation à grande échelle que connaissent certains pays, le comportement humain se traduit par une prolifération de multiples incivilités du quotidien voire à l'incivisme courant, devenant ainsi une sorte de norme fatale qui se traduit par des destructions, altérations, précarisations du patrimoine à travers le pays et dans les villes en particulier. Est ainsi posée la question du civisme, du respect de l'autorité publique, du sens de la collectivité face à la méconnaissance et aux violations des règles de classement patrimonial, d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Dans ce contexte, le Réseau francophone du Patrimoine, créé en 2014 lors de la Conférence de Dakar, se veut une force de propositions innovantes et créatives ainsi qu'un lieu privilégié d'échanges unissant les différents piliers du patrimoine en Francophonie : organisations internationales, États, Villes, sociétés civiles, professionnels, secteurs public et privé.

En effet, force est de constater que la réussite des projets patrimoniaux est étroitement liée au bon dialogue entre tous ces acteurs dans la richesse de la diversité culturelle qui caractérise les pays ayant le français en partage. Un patrimoine préservé peut être alors un moteur de

54 BOCOUM H. et SAELENS C., « Avant-propos » dans *Actes de la Conférence de Dakar*, juillet 2014, p. 5.

III. 39.  
Menaces urbaines au  
marché Kermel à Dakar.  
© IPW/AWaP

---



III. 40.  
Menaces urbaines sur le  
site de Carthage.  
© IPW/AWaP

---



III. 41.  
Conférence de Dakar, juillet  
2014.  
© DWB

---



III. 42.  
Visite de terrain.  
© IPW/AWaP



dialogues et de cohésion sociale puissant, du niveau local jusqu'à l'international, dans une dynamique basée sur la diversité culturelle renforcée par les mises en réseaux.

Le Réseau francophone du Patrimoine unit ces différents piliers. Les membres proviennent des différentes zones géographiques de la Francophonie mais d'autres membres sont également associés en raison de leur lien étroit avec les institutions francophones.

Le réseau permet de les réunir, de manière bisannuelle, dans une ville d'accueil pour y formuler des recommandations à l'intention de tous les acteurs du patrimoine et des institutions francophones au travers d'une Déclaration, notamment en vue des Sommets de la Francophonie. Il est coordonné par un secrétariat permanent composé de l'Institut du Patrimoine wallon/AWaP (Wallonie), l'association Casamémoire (Casablanca), l'ICOMOS-CIVVIH (Tunisie), la Direction du Patrimoine culturel (Sénégal), l'Association internationale des Maires francophones (AIMF, Paris) et l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis (ASM).

### **Historique du réseau**

La première Conférence francophone du Patrimoine s'est tenue du 7 au 9 juillet 2014 à Dakar, Sénégal. Organisée à l'initiative de la Direction du Patrimoine culturel (DPC) du Sénégal, de Wallonie-Bruxelles International (WBI) et de la Ville de Dakar avec l'appui de l'AIMF, l'UNESCO, l'IPW/AWaP, l'AUF, l'Ambassade de Roumanie à Dakar et d'autres partenaires francophones, elle a réuni une soixantaine de participants et avait pour objectif de sensibiliser et d'interpeller les institutions de la Francophonie sur la thématique du patrimoine dans la perspective du Sommet de la Francophonie à Dakar (29 et 30 novembre 2014).

Cette Conférence a abouti à des recommandations pratiques et opérationnelles issues des travaux en ateliers. Lors du XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Dakar, les chefs d'État et de Gouvernement ont tenu compte dans leur Déclaration des recommandations de cette Conférence en soulignant notamment l'importance de « soutenir la protection et la valorisation du patrimoine culturel dans la perspective d'un aménagement équilibré des espaces urbains, indissociable du développement durable et créatif des villes » (article 44).

En outre, cette première Conférence a permis de « créer un réseau francophone transversal du patrimoine afin de mutualiser les compétences, de favoriser les échanges

III. 43.  
Conférence de Tunis,  
octobre 2016.  
© AIMF

---



III. 44.  
Réunions en sous-groupes  
thématiques.  
© IPW/AWaP

---



d'expériences et de veiller solidairement à la protection du patrimoine dans l'espace francophone » (Déclaration de Dakar du RFP – recommandation n° 11).

La II<sup>e</sup> Conférence francophone du Patrimoine s'est déroulée les 23 et 24 octobre 2016 à Tunis grâce à la collaboration entre le Ministère des Affaires culturelles de Tunisie, la Mairie de Tunis, l'Institut national du Patrimoine de Tunisie, l'AIMF, WBI, l'UNESCO, l'IPW/AWaP, l'ASM et l'ICOMOS.

Prenant notamment l'exemple de la Tunisie, c'est dans un contexte particulièrement tendu dans le pays, il y a quelques années à peine, que se sont produites destructions et menaces obscurantistes à l'encontre du patrimoine religieux ou spirituel. La Tunisie n'a pas glissé dans des trafics de biens culturels orchestrés à grande échelle ou dans la destruction criminelle de pans entiers de son patrimoine culturel, comme on ne le voit que trop dans les zones de conflit en Afrique et au Proche-Orient. Cependant, comme dans nombre de pays, elle reste encore vulnérable presque chaque jour à la destruction « pacifique » et régulière, voire légale ou en toute impunité, de sites anciens, historiques ou naturels, et de bâtiments du patrimoine culturel dans ses différents territoires et villes.

Suite aux différents travaux et visites, la centaine de participants a abouti à des résultats importants pour le secteur tant au niveau local, national qu'international repris dans la Déclaration de Tunis, fruit d'une large concertation. Par ailleurs, cette conférence a recommandé la création d'un secrétariat permanent chargé de rendre le réseau opérationnel.

### **Missions et actions du réseau**

Le Réseau francophone du Patrimoine a une triple mission :

- ▶ la mise en réseau des acteurs et des compétences ;
- ▶ la documentation, la médiatisation et la médiation, le conseil et l'assistance, l'observation ;
- ▶ le rôle de sentinelle et de facilitateur.

En outre, il constitue une force de propositions en vue de développer les outils d'aide à la décision et à la mise en place de méthodes d'intervention. Il peut promouvoir

les activités d'appropriation publique du patrimoine en confrontant les bonnes pratiques de ses membres et en étant au service des nouvelles initiatives en matière de sensibilisation, de valorisation et de communication.

Les premières actions du Réseau ont été de quatre types :

#### ■ **Conférences internationales et mise en Réseau**

Depuis 2014, les membres du Réseau se réunissent à l'occasion d'une conférence bisannuelle afin de mettre en commun leurs compétences et de formuler des recommandations aux acteurs du patrimoine et particulièrement à destination des Chefs d'État et de Gouvernement qui se réunissent lors du Sommet de la Francophonie. La gestion quotidienne du Réseau est assurée par un Secrétariat permanent qui se réunit une à deux fois par an entre les différentes conférences.

#### ■ **Documentation et communication**

Le Réseau a pour objectif d'être un lieu d'échange d'informations et de documentations pour ses différents membres ainsi que vers le public. Dans ce cadre, le Secrétariat permanent assure la gestion du site internet et d'un flux RSS :

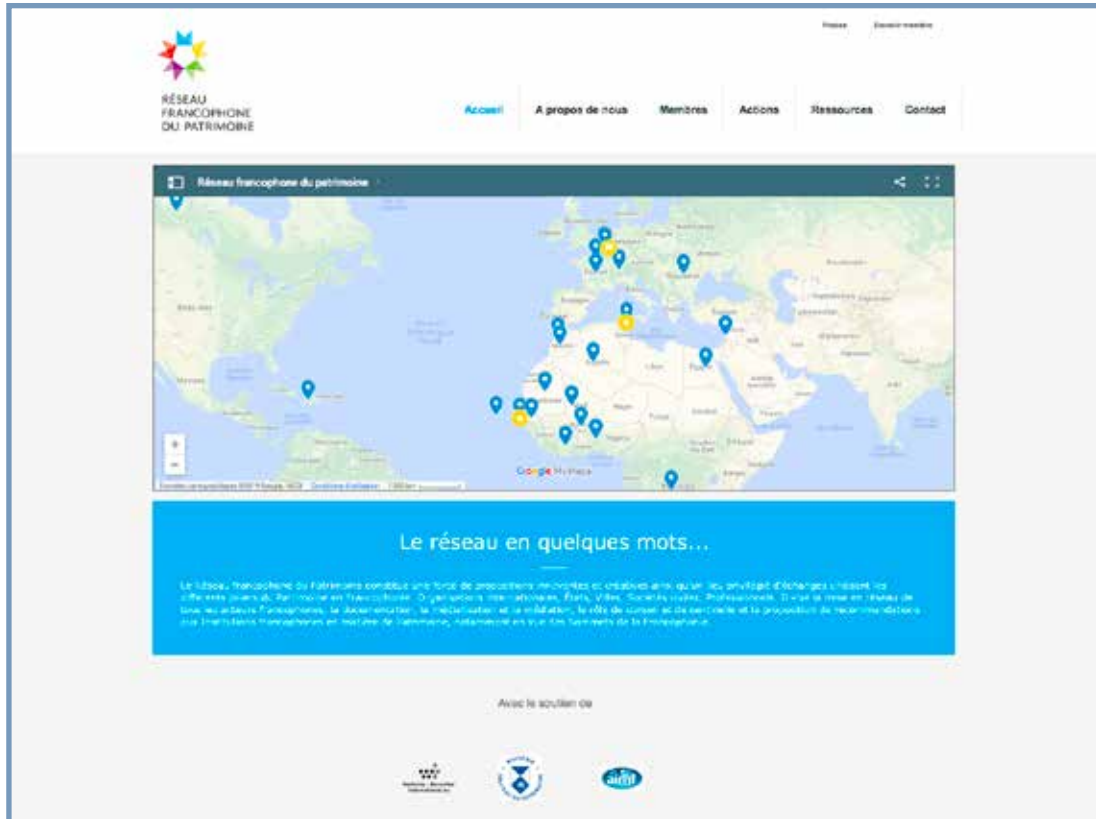
- ▶ par sa Déclaration de Tunis (octobre 2016), le Réseau francophone du Patrimoine a mandaté son Secrétariat permanent pour mettre en place et gérer un site internet ([www.reseaufrancophone-dupatrimoine.com](http://www.reseaufrancophone-dupatrimoine.com)). Celui-ci est destiné à être un outil privilégié de communication. Il permet par ailleurs de relayer l'information en matière de patrimoine, comme des études de cas, provenant des différents membres et régions francophones dans une dynamique de diversité culturelle ;
- ▶ le flux RSS permettra de rassembler sur un même site et de manière simple et synthétique toutes les actualités mises en ligne sur les sites des différents membres qui utilisent ce même flux.



III. 45.  
Visite de terrain à Gorée,  
juillet 2014.  
© IPW/AWaP



III. 46.  
Arbre sacré dans la ville,  
Dakar, juillet 2014.  
© IPW/AWaP



III. 47.  
Site du réseau.

### ■ Rôle de conseil et sentinelle

Une carte cliquable déjà disponible sur le site permettra de localiser directement tous les membres du Réseau ainsi que d'accéder à leurs coordonnées. Elle reprendra également les actualités, les activités ou les événements soutenus par ses différents membres et que ceux-ci souhaitent relayer à un niveau francophone.

### ■ Initiatives et projets

Suite à la mise en place du Secrétariat, le Réseau mène, depuis juin 2017, des actions complémentaires comme la tenue d'un symposium international à Liège spécialement dédié au patrimoine (8 août 2017) dans le cadre de la Conférence mondiale des Humanités et

qui a permis de réunir une douzaine d'experts issus de huit pays différents : Tunisie, France, Maroc, Sénégal, Bénin, Haïti, Burkina Faso et Belgique.

Par ailleurs, une première exposition itinérante (*Femmes et esclavage*) a pu être présentée en août 2017 à la Cité Miroir à Liège.

D'autres projets portés par ses membres pourront être mis en valeur.



III. 48.  
Exposition *Femmes et esclavage* (DPC), août 2017.  
© IPW/AWaP



III. 49.  
Orateurs du symposium,  
Liège, août 2017.  
© IPW/AWaP



### **Conclusions : le patrimoine comme facteur de cohésion sociale**

La préservation du patrimoine est, par essence, facteur de cohésion sociale dans nos sociétés puisqu'elle permet indéniablement à notre monde d'aujourd'hui de dialoguer avec celui de nos ancêtres au travers de leurs productions culturelles et artistiques, qu'elles soient matérielles ou immatérielles. Ce patrimoine qu'il est possible de faire revivre parfois le temps d'une cérémonie ou d'un rituel est toujours empreint de signification sociale et tisse du lien entre nos Histoires et le devenir de nos sociétés.

Au delà de ce lien communément admis entre passé, présent et futur que permet d'activer le patrimoine, celui-ci peut être également envisagé comme un moteur de dialogue entre les diverses composantes de nos sociétés contemporaines que ce soit au sein d'un même pays ou entre plusieurs pays. Se regrouper autour d'un projet patrimonial qui suscite souvent émotion au sein des populations n'est pas anodin et nécessite inévitablement un bon dialogue entre les acteurs au risque sinon de passer à côté de la complexité et de la richesse de ce patrimoine.

C'est dans cette double acceptation à la fois du rôle que peut jouer le patrimoine comme facteur de cohésion sociale dans l'Histoire mais aussi au sein de notre époque que souhaite s'inscrire le Réseau francophone du Patrimoine.

En effet, il se veut une opportunité de créer un réseau innovant et un nouvel espace de dialogue rassemblant tous les acteurs francophones actifs dans le secteur et qui souhaitent échanger leurs idées, ceci qu'ils fassent partie de la société civile, des secteurs privé ou public et à des niveaux divers autant local, régional, national qu'international. Plus que jamais, cette mise en réseau est facilitée notamment au travers des possibilités offertes par les nouvelles technologies de notre monde contemporain, alors pourquoi ne pas en profiter ?

C'est pourquoi, dans le débat d'idées qu'a lancé cette Conférence mondiale à Liège à propos de la place des Humanités dans nos sociétés, le patrimoine nourri par la mise en réseau peut très certainement jouer un rôle. En effet, il peut être indéniablement un moteur de cohésion

sociale par le dialogue qu'il génère entre les différentes époques de l'Histoire mais aussi entre les différentes composantes de notre société.

C'est dans cet esprit de développement social et culturel que le Réseau a formulé notamment deux recommandations dans sa Déclaration de Tunis qu'il nous semblait important de souligner ici en guise de conclusion :

1. demander aux États et aux autorités locales en charge du patrimoine urbain de définir des politiques, programmes et stratégies claires pour porter et accompagner les actions de valorisation du patrimoine en associant la société civile dans une démarche inclusive de démocratie et de gestion participative ;
2. inciter les États et les autorités locales à assurer la mise en place de mécanismes de bonne gouvernance favorisant la collaboration transversale entre les services publics (notamment du tourisme, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du patrimoine culturel matériel et immatériel et de l'environnement) et le partenariat avec la société civile et le secteur privé en considérant le patrimoine comme un vecteur de développement économique autant que social et culturel.